

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après


Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00687
Numéro SIREN : 795 277 334
Nom ou dénomination : KERIMO

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005890

KERIMO**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	9 478	5 299	4 179	3 226
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	464 873		464 873	388 947
Autres titres immobilisés	16 013		16 013	16 013
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 462		71 462	71 462
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	561 826	5 299	556 527	479 648
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	120 999		120 999	25 326
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	23 736		23 736	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	491		491	631
Autres créances				45 600
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	198 922		198 922	260 532
Charges constatées d'avance	59		59	1 191
TOTAL ACTIF CIRCULANT	344 207		344 207	333 280
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	906 034	5 299	900 735	812 928

COPIE CERTIFIEE
CONFORMEPOUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME


Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, .		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000	12 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	451 040	244 594
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	174 933	234 046
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	25	21
TOTAL CAPITAUX PROPRES	845 998	691 061
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	47	47
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	47	47
Emprunts et dettes financières diverses		600
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	14 453	23 394
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 346	2 597
<i>Personnel</i>	1 747	32 627
<i>Organismes sociaux</i>	5 594	14 858
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		25 208
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	28 239	21 016
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	312	1 520
Dettes fiscales et sociales	35 891	95 228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	54 737	121 867
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	900 735	812 928

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	240 833		240 833	289 105
Chiffre d'affaires net	240 833		240 833	289 105
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			613	1
Total produits d'exploitation (I)			241 446	289 106
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			25 425	23 813
Impôts, taxes et versements assimilés			896	1 821
Salaires et traitements			140 636	99 125
Charges sociales			20 286	10 423
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 517	12 496
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1	7 004
Total charges d'exploitation (II)			189 762	154 682
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			51 684	134 424
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			135 473	128 640
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			208	194
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			135 681	128 834
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				288
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				288
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			135 681	128 546
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			187 364	262 970

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		26 040
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		26 040
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	32	
Sur opérations en capital		17 004
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4	5
Total charges exceptionnelles (VIII)	36	17 009
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-36	9 031
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	12 396	37 956
Total des produits (I+III+V+VII)	377 126	443 980
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	202 194	209 934
BENEFICE OU PERTE	174 933	234 046
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	8 628	9 500
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

KERIMO

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros

Siège social : 7 village de Kerloret

56270 PLOEMEUR

795 277 334 RCS LORIENT

(la « Société »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 174 933 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	174 933 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 5 € par part	100 000 euros -----
Le solde	74 933 euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 525 973 euros.

Ce dividende sera mis en paiement le 1^{er} juillet 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Eligibles à l'abattement de 40 %	Non éligibles à l'abattement de 40 %
2019	/	/	/
2020	20 000 €	20 000 €	/
2021	20 000 €	20 000 €	/

Certifié conforme
La Gérance

